

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

755/16

12/12/2016

Corée du Nord: Le Conseil adopte des conclusions sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC)

1. Le Conseil condamne fermement les essais nucléaires et les multiples lancements de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) en 2016. Ceux-ci représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et portent atteinte au régime mondial de non-prolifération et de désarmement, dont l'UE est un fervent défenseur depuis des dizaines d'années. Les activités nucléaires et celles liées aux missiles balistiques menées actuellement par la RPDC constituent une violation manifeste de ses obligations internationales découlant de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la résolution 2270 (2016), qui impose de nouvelles sanctions à la RPDC à la suite de son quatrième essai nucléaire le 6 janvier 2016.
2. Le Conseil souligne que ces actes irresponsables et illégaux exacerbent les tensions dans la péninsule coréenne au détriment de tous. Il s'inquiète de voir la RPDC développer son armement nucléaire, ce qui ne peut qu'aggraver sérieusement la situation en matière de sécurité en Asie et ailleurs. Ces actes soulignent en outre la nécessité de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).
3. Le Conseil appelle de nouveau la RPDC à renouer un dialogue crédible et constructif avec la communauté internationale, notamment dans le cadre des pourparlers à six, et à mettre fin à ses provocations.
4. Le Conseil constate avec une vive préoccupation que la RPDC détourne ses ressources vers le développement de ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, sans considération de la situation humanitaire et des graves difficultés auxquelles est confrontée la population de la RPDC.
5. Le Conseil exhorte la RPDC à respecter l'ensemble de ses obligations internationales, à abandonner totalement et de façon vérifiable et irréversible ses programmes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive d'un autre type ainsi que ses programmes de missiles nucléaires et balistiques existants, et à mettre fin immédiatement à toutes ses activités connexes.
6. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil se félicite que le Conseil de sécurité des Nations unies ait adopté à l'unanimité la résolution 2321 (2016) condamnant le cinquième essai nucléaire effectué par la RPDC le 9 septembre 2016 et imposant de nouvelles mesures restrictives. Il est disposé à renforcer la coordination avec les partenaires internationaux en ce qui concerne la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.
7. Le Conseil rappelle que l'Union est déterminée à lutter contre la prolifération et il entend continuer d'œuvrer sans réserve à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, y compris en envisageant de nouvelles mesures restrictives.

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press